

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Orientation et de Surveillance Séance du 23 Février 2022

Le Conseil d'Orientation et de Surveillance de la Caisse de Crédit Municipal de NANCY s'est réuni le 23 février 2022 à 17h30 sous la présidence de Nadège NICOLAS.

Présents : Nadège NICOLAS, Sylvie BABIGEON (visioconférence), Arnaud BERNEZ, Jean-Philippe BOLLE, Estelle MERCIER (en visioconférence), M. Nathan ROY (en visioconférence).

Absent(es) excusé(es) : Mathieu KLEIN, Michel FICK, Florence LEGROS.

Nombre d'administrateurs en exercice : 9 – Le quorum (2/3 des membres présents ou représentés) étant atteint.

Ont donné pouvoir :

Florence LEGROS à Sylvie BABIGEON
Mathieu KLEIN à Nadège NICOLAS
Michel FICK à Arnaud BERNEZ

Secrétaire de séance : Sylvie BABIGEON

Objet : Projet de vente aux enchères solidaire

La vente aux enchères solidaire constitue la seconde étape du dispositif du prêt d'urgence sociale mis en place en 2021 par le Crédit Municipal de Nancy afin d'aider les personnes particulièrement touchées par les conséquences économiques et sociales de la crise sanitaire du Covid 19. Il s'agissait, pour mémoire, d'accorder, contre le dépôt d'un objet de faible valeur, un prêt sur gage immédiat, gratuit et non remboursable de 200€ aux personnes identifiées par les services sociaux de la Ville, du Grand Nancy et de l'Université.

La vente aux enchères solidaire permettra de mettre en vente les objets ainsi déposés, auxquels s'ajouteront les objets collectés par l'Université ainsi que les objets récupérés grâce à un appel à dons auprès d'entreprises, de clubs sportifs, d'associations et de particuliers. Le produit de la vente sera intégralement attribué à des associations œuvrant dans le domaine social. Il s'agira d'une vente aux enchères publiques volontaire, de nature caritative. Aucune rémunération ne sera versée aux différents acteurs de la manifestation.

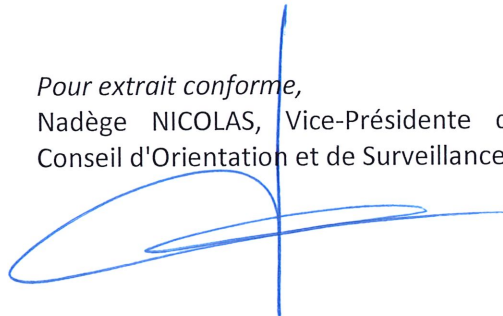
Vu la note explicative du Directeur,

PREF. 54
020322

Le conseil après avoir délibéré à l'unanimité :

-Valide le principe d'organisation de la vente aux enchères solidaire et autorise le Directeur à signer la ou les convention(s) permettant de formaliser les engagements réciproques de chacun des acteurs de cette manifestation.

Pour extrait conforme,
Nadège NICOLAS, Vice-Présidente du
Conseil d'Orientation et de Surveillance



Transmis au contrôle
de légalité le 02/03/2022
Affiché le 02/03/2022